

**TRAVAUX ASS ET AEP – VATAGNA**

**CR19 – REUNION DE CHANTIER**

**DU : 01/06/2022**

**14H00**

**EMETTEUR : ARTELIA**

**ADRESSE : 21 Avenue Camus**

**TEL : 03.80.78.95.50**

**EMIS LE : 02/06/2022**

**PROCHAINE REUNION :**

**08/06/2022 A 14H00**

Participants Adresse de messagerie Téléphone	FONCTION	Présent	Absent	Excusé
<b>CORDELLIER Jérôme</b> <a href="mailto:mairie.conliege@wanadoo.fr">mairie.conliege@wanadoo.fr</a>	Maire de la Commune de Conliège			X
<b>ROUSSEL Jean-Claude</b> <a href="mailto:ic-rousseau@hotmail.fr">ic-rousseau@hotmail.fr</a>	Adjoint de la Commune de Conliège	X		
<b>PETITJEAN Karine</b> <a href="mailto:mairie.conliege@wanadoo.fr">mairie.conliege@wanadoo.fr</a>	Adjointe de la Commune de Conliège			X
<b>PERNOT Dominique</b> <a href="mailto:mairie.conliege@wanadoo.fr">mairie.conliege@wanadoo.fr</a>	Secrétaire de Mairie – Commune de Conliège			X
<b>NEILZ Patrick</b> <a href="mailto:mairie.de.montaigu-39@wanadoo.fr">mairie.de.montaigu-39@wanadoo.fr</a>	Maire de la Commune de Montaigu	X		
<b>PIARD Guillaume</b> <a href="mailto:mairie.de.montaigu-39@wanadoo.fr">mairie.de.montaigu-39@wanadoo.fr</a>	Maire de la Commune de Montaigu			X
<b>LISSANDRE Julien</b> <a href="mailto:mairie.de.montaigu-39@wanadoo.fr">mairie.de.montaigu-39@wanadoo.fr</a>	Conseiller de la Commune de Montaigu			X
<b>DESCHAMPS Alexandre</b> <a href="mailto:adeschamps@ecla-jura.fr">adeschamps@ecla-jura.fr</a>	ECLA - Service eau et assainissement	X		
<b>RIDEZ Olivier</b> <a href="mailto:oridez@lonslesauvier.fr">oridez@lonslesauvier.fr</a>	ECLA – Service eau et assainissement	X		
<b>MONNERET Anthony</b> <a href="mailto:amonneret@ecla-jura.fr">amonneret@ecla-jura.fr</a> 06.73.19.65.63	ECLA – Exploitation réseau	X		
<b>BOULLIER Eric</b> <a href="mailto:eric.boullier@ecla-jura.fr">eric.boullier@ecla-jura.fr</a>	ECLA – Pôle Travaux et Voirie			X
<b>DELAHAYE Franck</b> <a href="mailto:franck.delahaye@arteliagroup.com">franck.delahaye@arteliagroup.com</a>	ARTELIA - Maitre d'oeuvre	X		
<b>BERGET Simon</b> <a href="mailto:simon.berget@arteliagroup.com">simon.berget@arteliagroup.com</a>	ARTELIA - Maitre d'oeuvre			
<b>BILLET Lilian</b> <a href="mailto:lilian.billet@petitjeantp.net">lilian.billet@petitjeantp.net</a>	PETITJEAN TP			X
<b>PONCET Lucas</b> <a href="mailto:lucas.poncet@piquandtp.net">lucas.poncet@piquandtp.net</a>	PIQUAND TP	X		

OBJET de la Réunion : Réunion de chantier

<b>CONTEXTE :</b>	Concerné	Délais action								
<p>L'ECLA envisage des travaux d'assainissement (mise en séparatif du secteur) et d'eau potable (renouvellement des réseaux) sur le hameau de VATAGNA.</p> <p>Ces travaux seront réalisés par l'entreprise PIQUAND TP.</p> <p>Les Communes de Conliège et Montaigu sont impactées par ces travaux.</p>										
<p><b>Intempéries :</b></p> <table border="1" data-bbox="76 678 774 898"> <thead> <tr> <th></th> <th>PIQUAND TP</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Précédents</td> <td>0 jour</td> </tr> <tr> <td>Période</td> <td>0 jours</td> </tr> <tr> <td>Cumulés</td> <td>2 jours</td> </tr> </tbody> </table> <p><b>NATURE DES TRAVAUX :</b></p> <p><b>Réseau d'assainissement EU :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>oCréation d'un réseau d'assainissement des eaux usées en PVC 200 mm sur 410 ml ;</li> <li>oReprise de 38 branchements avec pose de boites de branchement EU et EP.</li> </ul> <p><b>Réseau d'assainissement AEP:</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>oRenouvellement de 450 ml de conduites anciennes par un réseau PEHD DN 125 mm et 110 mm.</li> <li>oReprise complète des 38 branchements d'eau potable avec pose de citerneaux.</li> </ul> <p><b>ADMINISTRATIF :</b></p> <p>Bon de commande travaux : <b>Fait</b>  OS : <b>Fait</b>  Plan d'EXE : Fait et joint au CR 1  Arrêté de circulation : <b>Fait</b></p>		PIQUAND TP	Précédents	0 jour	Période	0 jours	Cumulés	2 jours		
	PIQUAND TP									
Précédents	0 jour									
Période	0 jours									
Cumulés	2 jours									

## TRAVAUX :

### Réalisés depuis la dernière réunion :

- **Poursuite de la reprise des branchements AEP rue de la Source en cours (reste 4 branchements à reprendre).**



### Travaux à venir :

- **Terminer les reprises des branchements AEP rue de la source (S21/22) ;**
- **Raccordements des antennes AEP (le 08/06) ;**
- **Réfection provisoire, repose de bordures et finitions (S23/24)**
- **Reprise sur 50 ml env. du réseau existant rue de la Craie (S24/25)**

### Remarques :

- *Le port des EPI est obligatoire.*

### POINTS DIVERS ABORDES :

Période d'intervention : Démarrage prévisionnel 1<sup>ère</sup> semaine de Février 2022.

Exécution des travaux / circulation : Présentation du phasage travaux envisagé (voir plan joint).

Les travaux peuvent être scindés en 5 phases distinctes :

- Phase 1 : Réseaux principaux rue du Martinet – route barrée sauf riverains ;
- Phase 2 : Réseaux principaux rue de la Source– route barrée déviation par la rue du curé Marion;
- Phase 3 : Branchements rue de la source - route barrée déviation par la rue du curé Marion;
- Phase 4 : Branchements rue du Martinet ;
- Phase 5 : Reprise des voiries

Le WE, affichage Route barrée sauf riverains.

Communication : Prévoir une réunion publique (commune) pour information des riverains. La date du 25/01 à 18H45 est retenue. Lieu : salle des fêtes de Montaigu

Ramassage des ordures ménagères :

Voir plan de Phasage CR01.

Réfection de voirie / Aménagement :

Voirie éventuellement intégralement refaite à l'issue des travaux. Dans l'attente du retour du service voirie ECLA.

Les mairies souhaiteraient la mise en place de dispositifs de réduction de vitesse à l'issues des travaux. La Mairie de Montaigu adressera une demande à G. PIARD.

Ruissellement :

Voir pour résoudre problème de ruissellement en phase exécution (source captée).

Parcelle N°204 :

S05 : rencontre de la propriétaire ce jour. Une BB EU lui sera posée (raccordée sur réseau PVC existant) pour mise en conformité.

S17 : Fait.

Regard de comptage AEP :

S06 : Le regard de comptage AEP (1000\*1500 mm) sera encadré de 2 vannes.

L'équipement du regard sera fait directement par le service exploitation de l'ECLA. La conduite sera laissée traversante en attendant l'équipement.

S17 : Regard posé.

Regard Reuex0 :

S06 : Prévoir le remplacement du tampon.

N°167 :

S06 : Bâtiment composé de 3 logements. Prévoir reprise du branchement AEP en 50 mm jusqu'au regard actuel.

N°8 :

S07 : Habitation actuellement équipée d'un poste de refoulement. Poser BB le plus bas possible pour permettre de s'affranchir du PR à l'issue des travaux. Pas de nécessité de poser une BB EP, les EP sont traitées à la parcelle.

S08 : Habitation raccordée de manière provisoire, à finaliser.

N°115 :

S07 : Habitation déjà en séparatif. Pas de pose de BB EP à faire sur l'ancien branchement.

N°203 :

S08 : Mettre en place une grille pour reprise des EP (en lieu et place du rejet EP actuel à canaliser).

Bouche à clés :

S09 : doivent être rondes pour les vannes et octogonales pour les branchements. A remplacer celles en place par des BAC type SOVAL 121 (référence à confirmer par ECLA).

Branchements du N°3 :

S09 : positionnement des BB impossible à cause du réseau pluvial. Voir pour implantation en domaine privé, localisation à valider avec le propriétaire.

S11 : Fait

Remplacement des poteaux incendie :

S09 : PIQUAND fera une proposition à la mairie de MONTAIGU pour le remplacement des 2 PI anciens.

S14 : Poteaux à repositionner en lieu et place des existants.

Parcelle n° AL 105 (n°4 rue de la Source)

S10 : Les boîtes de branchements seront positionnées Rue de la Source compte tenu des sorties de réseaux du bâtiment (en attente de confirmation par Mme Bonglet propriétaire via ECLA).

Parcelle n° AL 82 (n°15 rue de la Source) :

S10 : Fonçage à prévoir au droit du porche principal d'accès de la propriété afin de ne déposer uniquement que les pavés à joints enherbés de la cour intérieure. Position du compteur principal déterminée dans la cave principale. La propriétaire convoquera son maçon à la prochaine réunion afin de coordonner au mieux les travaux. La propriétaire confirmera le 16/03 la nécessité de créer 3 branchements distincts. Le MOE propose la solution de mise en place d'une nourrice (à étudier par ECLA / ARTELIA suivant besoin de la propriétaire – contrainte règlement de voirie ECLA).

S11 : Solution validée ce jour en réunion avec la propriétaire. Il est convenu :

- Positionner un coffret AEP triple comptage (habitation principale, gîte et location) à la droite de son entrée ;
- Positionner les BB EU et AEP également à la droite de l'entrée ;
- La mise en conformité sera faite par le maçon en passant par le futur gîte.

Canal en pierre :

S11 : A renforcer sur les parties détériorées en cours de terrassement. Prévoir également un tampon d'accès à l'ouvrage en amont immédiat du franchissement par le réseau EU.

S12 : Fait. ECLA fera réaliser un passage caméra lors des essais de réception pour s'assurer de l'état du canal avant réfection des voiries.

S14 : Effondrement observé du canal au niveau de la grille située entre R06 et R07. Zone à dégager, le DEA fera passer la caméra pour avoir une idée précise de l'état du canal.

S16 : Nettoyage du canal à prévoir par l'ECLA.



S17 : Programmé pour S18.

S18 : Décalé à S20.

S19 : Fait.

N°10 rue de la Source :

S12 : Prévoir BB EU devant accès cours pour mise en séparatif.

S14 : Fait.

N°12 rue de la Source :

S12 : Habitation disposant de 2 branchements AEP. Ne reprendre que le branchement en service.

S13 : Seconde sortie EU localisée sur l'habitation. A raccorder sur la BB posée (environ 10 ml en trainasse sur le domaine public).

S14 : Fait.

Reprise du réseau EP 800 mm :

S13 : Réseau 800 mm fortement dégradé sur environ 10/12 ml (entre N°11 et N°18 rue de la source). A reprendre en intégralité. Un tampons d'accès sera créé à la jonction canal/reprise.

S14 : reprise en cours à terminer.

S14 : Reprise faite.

N°61 Chemin du Salot :

S16 : Les réseaux EU, EP et AEP transitent actuellement par la parcelle voisine (63 Chemin du Salot) avant de rejoindre le domaine public rue du Martinet.

Le compteur d'eau est situé dans le garage. Il est décidé de positionner Chemin du Salot 1 BB EP (en attente) + 1 BB EU (en attente) + le nouveau compteur AEP en créant une nouvelle conduite en domaine privé jusqu'à l'ancien compteur d'eau.

Le branchement d'eau potable de cette habitation devra être en Ø32 en domaine public et raccordé en aval de la chambre de comptage (demande arrêté circulation à prévoir).

S17 : Travaux faits, pas de pose de BB EP.

N°2 Chemin de la Craie :

S16 : Prévoir le déplacement du compteur d'eau en domaine public Chemin de la Craie.

ECLA prévoit des investigations complémentaires (fermeture bûc branchement habitation + poteau incendie) pour savoir si cela est raccordé en amont ou en aval du compteur général situé en domaine privé. Déconnection du réseau situé en domaine privé + dépose de la dalle et du tampon



S17 : Après investigations, nécessite également la reprise de l'antenne qui dessert le chemin de la craie.

Cette antenne sera reprise en 125 mm depuis la vanne initialement prévue pour le PI (125 mm). Un second ensemble té + vanne sera posé pour le PI.

Prévoir dans un premier temps la reprise sur environ 50 ml, pour rattraper l'antenne existante sur le domaine public.

ECLA demande à ARTELIA de réaliser l'étude pour la reprise complète de la branche du réseau chemin de la craie (travaux qui seront réalisés dans un second temps).

Modification DO + regard aval :

S17 : prévoir le bétonnage du déversoir au niveau du rejet vers le réseau EU.

Prévoir également le remplacement dalle + tampon du regard posé contre le pont.

Essais de pression :

S18 : 1<sup>ère</sup> essai non concluant. Fuite localisée sur un robinet de prise en charge (apparemment mal ouvert et mal serré).

Essai à renouveler.

S19 : second essai conforme.

Reprise définitive des voiries :

S18 : ECLA indique envisager une reprise complète des voiries en lien avec le service voirie.

Sur la rue de la source, pas de modification des aménagements ou du profil prévu, il est donc nécessaire de reposer l'ensemble des caniveaux déposés.

Sur la rue du Martinet, la commune de Montaigu serait favorable à une diminution de la largeur de voirie. Aménagement à confirmer entre les 2 communes et le service voirie ECLA.

Prise en charge financière des travaux à confirmer entre ECLA service voirie et ECLA service Eau et Assainissement.

S20 : ECLA confirme que la reprise définitive sera réalisée en lien avec son service voirie dans le cadre d'un autre marché. Il est demandé à l'entreprise de : reposer les caniveaux et faire une reprise provisoire en bicouche.



***La prochaine réunion aura lieu le :***

**08/06/2022 A 14H00**

**LIEU :SUR SITE**

**Nota 1 :**

Sauf contestation à ARTELIA dans un délai de 5 jours après réception, les termes du présent compte-rendu seront considérés comme lus et approuvés par chaque destinataire participant à l'opération.

**Nota 2 :**

Les comptes rendus seront uniquement diffusés par courriel.

Rédacteur du présent compte rendu : Franck DELAHAYE (ARTELIA)